



## FICHE DE POSTE

### ENSEIGNANT SPECIALISE ULIS TED

Unités localisées pour l'inclusion scolaire, troubles envahissants du développement

#### **Références :**

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005

Circulaire n° 2010-088 du 18-6-2010

**A la rentrée de septembre 2014, un poste d'enseignant spécialisé en ULIS TED ouvrira dans le département :**

- collège Emile Lambert de VILLERS SAINT PAUL

- ULIS TED

Les ULIS TED sont des dispositifs de scolarisation en collège, destinés à recevoir des élèves présentant des troubles envahissants du développement et orientés par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

#### **Profil du poste d'enseignant**

Enseignant spécialisé du 1<sup>er</sup> degré, titulaire du CAEI, du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D, ou enseignant spécialisé du 2<sup>nd</sup> degré titulaire du 2 CA-SH option D ou à défaut un enseignant non spécialisé possédant une expérience professionnelle auprès d'enfants en difficulté scolaire, **recruté sur entretien**.

L'enseignant spécialisé travaille en coopération avec des éducateurs spécialisés rattachés à un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), voire des associations spécialisées dans le champ de ce handicap.

#### **L'enseignant est chargé de :**

- mettre en œuvre au sein de la classe les objectifs du Projet Personnalisé de Scolarisation de chacun des élèves
- concevoir et de mettre en œuvre le projet de la classe, en lien avec l'équipe du collège ou du lycée professionnel et les partenaires professionnels ou de soins
- favoriser l'inclusion des élèves dans les classes
- faciliter la vie scolaire et les activités collectives
- préparer leur orientation professionnelle (dès le collège mais en particulier en ULIS en LP : coopération avec les professeurs de lycée professionnel, suivi des stages...)
- évaluer régulièrement les progrès des élèves et d'ajuster leur projet aux besoins constatés
- En tant que référent de la classe, d'être le garant de la cohérence des actions incluses dans le projet entre les différents partenaires
- travailler en collaboration avec les familles, l'enseignant référent, le principal du collège.

#### **Capacités attendues**

Ce poste nécessite une bonne connaissance du cadre réglementaire de la loi 2005-102 du 11 février 2005 et des problématiques liées au handicap, en particulier celles qui concernent les troubles envahissant du développement. Il demande également la connaissance des voies de formation professionnelle et exige la capacité de travailler en équipe, selon des objectifs définis en concertation.

#### **Procédure de recrutement**

Appel à candidature,

- Lettre de candidature adressée à l'IA- DASEN (Inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'éducation nationale) sous couvert de l'IEN de circonscription
- Procédure de nomination avec commission d'entretien.

#### **Dépôt des candidatures**

Les candidats devront saisir leurs vœux par internet **du 14 avril au 27 avril 2014** et confirmer simultanément par une lettre de motivation qui sera adressée **par la voie hiérarchique**, accompagnée d'un curriculum vitae **avant le 06 mai 2014, délai de rigueur, à :**

Madame l'Inspectrice académique, Directrice académique des services de l'éducation nationale  
Division de la gestion des personnels – Service du mouvement  
22, avenue Victor Hugo – 60 025 BEAUVAIS Cedex

**Les enseignants qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements sont invités à prendre contact avec l'IEN ASH1 – Tél : 03.44.06.45.94**